



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**DES RÈGLEMENTS 1200-2012-Z-11 ; 1200-2012-C-1 ; 1200-2012-L-1 ; 1200-2012-PC-2 et 1000-2008-PPC-1**

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 16 mars 2015, adoptait les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 1200-2012-Z-11 (omnibus)** amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent les **chapitres 1 à 16 ainsi que les grilles d'usages et des normes suivantes** : AG-001, RP-001, REC-006, REC-011, REC-012, REC-013, REC-017, REC-018, TM-009, CO-002, CO-005, CP-002, RA-001, RA-002, RA-003, RA-004, RA-009, RA-011, RA-012, RP-001, RP-002, RP-004, RP-005, RP-006, RP-007, RP-008, RP-010, RP-011, RP-012, RP-014, RP-015, RP-018, RP-019, RP-020, RP-021, RP-022, RB-001, RB-017, RP-016, TM-007, TM-014, TM-020, VI-001, VI-002, VI-003, VI-004, VI-005, VI-006, VI-007, VI-008, VI-009, VR-001, VR-002, VR-003, VR-004, VR-005, VR-006, VR-007, VR-008, VR-009, VR-010, VR-011, VR-012, VR-013, VR-014 et VR-015, VR-017, VR-018, VR-019, VR-020, VR-021, VR-022, VR-023, VR-024, VR-025, VR-026, VR-027, VR-028, VR-029, VR-030, VR-031 et VR-032.

**RÈGLEMENT 1200-2012-L-1 (omnibus)** amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L, afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain.

**RÈGLEMENT 1200-2012-C-1 (omnibus)** amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales.

**RÈGLEMENT 1200-2012-PC-2 (omnibus)** amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres.

**RÈGLEMENT 1000-2008-PPC-1 (omnibus)** amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 20 avril 2015 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 29 avril 2015.**

**Le greffier par intérim**

**Yan Senneville**